

## DEMANDE DE MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Pour tout changement d'horaires ou de rythmes scolaires, il est nécessaire d'adresser une demande formelle au DASEN à l'aide du **présent imprimé, pour le 04 mars 2021 - délai de rigueur**. Ce projet d'organisation ne devra pas porter sur plus de **6 heures** d'enseignement par jour et **24 heures** par semaine. La durée de la pause méridienne ne pourra toujours pas être inférieure à **une heure trente**. L'organisation envisagée sera examinée par la DASEN en fonction de son respect de la régularité et de la continuité des temps d'apprentissage, et de la prise en compte de la globalité du temps de l'enfant.

**Merci de compléter tous les horaires au format hh:mm**

### IDENTIFICATION

Commune : .....

Nom de l'école : .....

N° d'identification : ..... Circonscription : .....

### **-I- L'organisation du temps scolaire :**

Blocs-horaires d'enseignement (par exemple : **3 :00** le lundi matin) dont le total doit être de 24 heures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin					
après-midi					
<i>Pause méridienne</i>					

Horaires d'entrée et de sortie des classes

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
matin										
après-midi										

### **-II- La place des activités pédagogiques complémentaires, à renseigner par l'école (horaires de début et de fin par exemple : 8:30-11:30)**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

### **-III- Uniquement pour les communes à 4,5 jours : la place des activités périscolaires, à renseigner par le Maire (horaires de début et de fin).**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

#### **Avis du Maire :**

Favorable       Défavorable

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### **Avis du service des Transports Scolaires :**

Favorable       Défavorable

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**DOCUMENT A RETOURNER avant le 04/03/2021 à l'IEN de circonscription ACCOMPAGNE des :**

- délibération de conseil municipal
- compte rendu du(des) conseil(s) d'école(s)

Avis de l'IEN :

Date et signature de l'IEN :